

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/03/2014
Réception par le Prefet : 25/03/2014
Publication : 28/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-3-6-6

Séance du vendredi 21 mars 2014

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM) POUR L'ANNEE 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-8 relative au Budget Primitif pour la Politique Départementale en faveur de la Montagne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'autoriser le versement de la cotisation de 8 000 €, à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) millésime 2014. Les crédits seront prélevés sur le programme F644, chapitre 011, fonction 94, nature 6281.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions